



## **Crues printanières : pour soulager la congestion routière, Saint-Colomban met en place une signalisation permettant d'emprunter la rue Lamontagne**

**Saint-Colomban, le 24 avril 2019** – La Ville de Saint-Colomban a implanté aujourd'hui une signalisation autorisant le virage à droite sur les rues Lamontagne et Langlois en provenance de la côte Saint-Nicholas direction EST, ainsi qu'en sens inverse, soit le virage à gauche sur la côte Saint-Nicholas en provenance des rues Lamontagne ou Langlois direction NORD.

Cette décision vise à soulager la congestion routière qui affecte le territoire depuis le 23 avril alors que les crues exceptionnelles ont forcé la fermeture de deux des trois ponts qui enjambent la rivière du Nord, d'une partie du chemin de la Rivière-du-Nord ainsi que de la portion de la route 158 donnant accès à l'autoroute 15.

Cette signalisation, implantée sur le territoire de Saint-Colomban aux limites du territoire de Saint-Jérôme, est prévue au règlement 4001 (circulation et stationnement) depuis le 14 septembre 2018. Saint-Colomban agit ainsi conformément à l'entente intermunicipale qui lie les villes de Saint-Jérôme et Saint-Colomban pour l'entretien et la signalisation sur cette portion de la côte Saint-Nicholas et qui confère à la Ville de Saint-Colomban totale juridiction pour y intervenir.

Rappelons qu'un litige oppose les deux villes depuis que Saint-Jérôme a installé une signalisation visant spécifiquement les citoyens de Saint-Colomban afin de les empêcher d'emprunter cette artère qui permet d'accéder directement à l'autoroute 15, entraînant une augmentation du temps de trajet de près d'une vingtaine de minutes pour les résidents.

Saint-Colomban a lancé de nombreux appels à la collaboration à la ville voisine et l'a invitée à participer à une médiation pour dénouer cette impasse, demande qui a été refusée. La congestion extraordinaire qui affecte actuellement son territoire en raison des crues printanières la force à prendre action immédiate.

La Ville de Saint-Colomban appelle à cet effet la Ville de Saint-Jérôme et son service policier à la collaboration et à la solidarité en évitant d'émettre des contraventions aux citoyens qui empruntent la rue Lamontagne.

### **À propos**

Sise au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Colomban compte plus de 16 000 habitants et s'étend sur près de 95 kilomètres carrés. Elle fait partie de la MRC de La Rivière-du-Nord, avec les villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte et Prévost. Pour plus d'informations, consultez [st-colomban.qc.ca](http://st-colomban.qc.ca).

